Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 029-212900955-20260605-2026_63_09-DE

Date de la convocation : 28 mai 2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 JUIN 2026

Le 5 juin de l'an deux mil vingt-six à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Kersaint-Plabennec, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Patrice BOUCHER, maire.

Présents : M. BOUCHER Patrice, Mme HELIES Karine, M. COLLIN Anthony, Mme GUIANVARC'H Nathalie, MM. L'HENAFF Ronan, DOS SANTOS Dominique, LE CHUITON Jean-Noël, DIVERRES Patrice, Mmes LE JEUNE Martine, MAGUEREZ Corinne, TRIPIER Delphine, PETTON Laëtitia, MM. Jean-François TREGUER, David GALLOU, LAIZET Yann, Mme LOYER Sonia, M. ABASQ Kévin.

Absent excusé : Mme AVILA Cathy *(donne procuration à Mme Martine LE JEUNE),* Mme Nathalie BAINIER *(donne procuration à M. Patrice BOUCHER)*

Secrétaire de séance : Mme Karine HELIES

2026-63-09 – COMPTES-RENDUS DE COMMISSIONS

➢ **Embellissement – Environnement - Voirie** :

- Journées de nettoyage organisées par le Conseil Départemental les 25 et 26 septembre 2026. La commission va se rapprocher de l'école pour sensibiliser les élèves à cette opération.

- Travaux de voirie 2026 : Devis signés avec EUROVIA
  - Elargissement Zoulou Coz Vern Vian : 24 027.50 € HT
  - Zoulou Coz : mise en place d'une buse : 1 083.20 € HT
  - Hameau de Kerivin réfection complète des trottoirs : 8 657.60 € HT
  - Pen Ar Creac'h : Réfection des trottoirs : 1 856.95 HT

➢ **Aire de jeux rue des prairies :** Point sur l'avancée des travaux. Visite de la commission pour le choix du revêtement de l'allée principale de l'aire de jeux. Installation en cours du portique. Aménagements paysagers courant juin. Inauguration de l'aire de jeux programmée le 3 juillet 18h30. Installation à prévoir des tables et des bancs.

Pour copie conforme au registre,
Kersaint Plabennec, le 5 juin 2026

Le Maire,

Patrice BOUCHER,

Le secrétaire de séance

Karine HELIES

Le Maire,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes – 3 contour Motte 35000 RENNES ou par Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission à la Préfecture de Quimper.